



SENSIBILISER AUX ENJEUX LES ACQUIS

Il s'agit de faire comprendre et faire connaître les enjeux de préservation pour accompagner la mise en œuvre du PLAGEPOMI et de communiquer sur les avancées obtenues par le plan de gestion.

Protéger les poissons migrateurs nécessite de mieux connaître les dynamiques des populations et leurs besoins, de restaurer les continuités piscicoles et les habitats, mais aussi :

- d'encourager et consolider l'implication des acteurs pour atteindre les objectifs du PLAGEPOMI ;
- de partager les retours d'expérience sur les actions menées dans le cadre du plan de gestion, de créer de l'émulation sur d'autres sites et faciliter l'expansion des bonnes pratiques au sein des différents acteurs ;
- plus largement, de faire connaître, faire comprendre et valoriser ces espèces auprès d'un large public.

Pour répondre à ces objectifs et en cohérence avec le SDAGE, les actions de communication et d'éducation qui contribuent à accompagner la mise en œuvre du PLAGEPOMI sont encouragées.

1 Sensibiliser aux enjeux de préservation de ces espèces et leurs milieux

1.1. Publics cibles

Les actions de communication et de sensibilisation qui contribuent à accompagner la mise en œuvre du PLAGEPOMI visent des publics variés dont :

- le grand public : les habitants, usagers de l'eau et des milieux aquatiques, citoyens pour favoriser l'appropriation de la politique de gestion des poissons migrateurs et l'ancrer dans les préoccupations (demande sociale) ;
- un public averti : les acteurs en capacité d'agir pour la préservation des espèces et la restauration des milieux, pour encourager l'action et favoriser l'amélioration des pratiques : élus locaux, structures de gestion, propriétaires et gestionnaires d'ouvrages et de milieux aquatiques concernés, organismes de pêche, services de l'Etat ;
- les scientifiques pour rendre les connaissances accessibles.

Au-delà de ce premier cercle, la réussite du PLAGEPOMI exige l'engagement d'autres acteurs dont :

- La communauté scientifique et les bureaux d'études dans la mesure où les travaux du PLAGEPOMI ont mis en évidence le besoin de poursuivre l'amélioration de la connaissance sur les différentes espèces ;
- Les financeurs publics, au premier rang desquels l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ou les conseils régionaux et départementaux au titre de leurs compétences dans le domaine de la biodiversité et/ou de l'aménagement du territoire ;
- Les acteurs dont l'activité intéresse l'eau et les milieux aquatiques comme les acteurs de l'urbanisme, de la biodiversité (parcs naturels régionaux, conservatoires d'espaces naturels, opérateur Natura 2000...), de l'éducation à l'environnement et au développement durable qui doivent partager avec les acteurs de l'eau les enjeux de la préservation ou de la restauration des milieux favorables à ces espèces.

1.2. Type d'actions

Des actions de sensibilisation et de communication permettront de faire connaître et comprendre la politique de gestion des poissons migrateurs afin de :

- faire connaître et comprendre la politique de gestion des poissons migrateurs (expliquer les enjeux liés aux poissons migrateurs, les objectifs du PLAGEPOMI et les actions à mettre en œuvre, etc.) ;
- partager les connaissances, les valoriser, les rendre accessibles aux maîtres d'ouvrages (notamment auprès des acteurs en capacité d'agir : gestionnaires actuels ou potentiels, décideurs, ...) et favoriser leur prise en compte pour l'action ;
- soutenir la montée en compétence sur ces sujets et l'amélioration des pratiques (par exemple avec des formations et appuis techniques, avec la capitalisation des bonnes pratiques, etc.) ;
- partager et valoriser les actions mises en œuvre, notamment à partir de retours d'expérience ;
- connaître les freins éventuels à la mise en œuvre du PLAGEPOMI qui pourraient être levés par une meilleure connaissance ou compréhension.

Le PLAGEPOMI encourage les actions d'éducation :

- ancrées localement, c'est-à-dire conduites par les acteurs du territoire et s'appuyant sur des exemples concrets ;
- privilégiant des méthodes participatives, permettant d'associer et faire participer les publics.

A ces actions locales, il est également utile d'associer des actions de communication à l'échelle du bassin ou nationale touchant de larges publics - par exemple au travers de campagnes de communication par les médias, d'événementiels (séminaires ou colloques d'envergure nationale ou de bassin en lien avec le plan d'action national en faveur des zones humides ou de la restauration des continuités éco-

logiques, journées « poissons migrateurs Rhône-Méditerranée »...), d'information sur les actualités du PLAGEPOMI - et en mobilisant tous types de supports électroniques afin de démultiplier la diffusion d'information.

Ces deux modalités d'actions soutenues par les partenaires du plan sont complémentaires et s'alimentent l'une l'autre : il conviendra par exemple de favoriser la diffusion d'information sur les actions locales et de valoriser les retours d'expérience dans les communications de commissions nationales ou de bassin.

A travers ces actions, il s'agira également de recueillir les connaissances, attentes et avis des publics sur les poissons migrateurs et leur gestion. Ces informations permettront alors d'évaluer l'impact des actions de sensibilisation et d'améliorer leur efficacité.

Journées « Poissons Migrateurs Rhône-Méditerranée » :

Les partenaires du bassin permettent des échanges scientifiques et techniques avec les autres bassins sur ces espèces. Ces journées ont lieu depuis 2009 avec plusieurs partenaires, dont les conseils régionaux, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'ONEMA.

Tous les deux ans depuis 2009, l'Association MRM organise en collaboration avec de nombreux partenaires (régions, départements, agence de l'Eau, FNPF, ONEMA...) les journées « Poissons migrateurs en Rhône-Méditerranée ».

Savoir faire et faire savoir sont les mots d'ordre de ce séminaire qui permet de porter à connaissance les actions régulièrement menées en faveur des poissons migrateurs sur le bassin Rhône-Méditerranée et de valoriser ainsi l'engagement institutionnel, technique et financier des partenaires.

Enfin, lieu d'échange et de réflexion, ces journées permettent également de confronter les retours d'expérience sur les différents bassins français.

Edition	Lieu	Co-organisateur	Thématiques	Nb de participants
2009	Marseille	Région PACA	Milieux, Espèces, contexte institutionnel, actions menées (connaissance, suivis, travaux)	145
2011	Lyon	Région Rhône-Alpes	Politiques territoriales de restauration des continuités, REX de restauration de la libre circulation, outils de rapportage	137
2013	Montpellier	Région Languedoc-Roussillon	Politiques en faveur des poissons migrateurs, projets à grande échelle et approches innovantes, retours d'expériences en Languedoc-Roussillon	103
2015	Arles	Ville d' Arles	Enjeux de la gestion de demain : milieu marin, lamproie marine, programme de suivi/indicateurs, approbation locale	111

2 Une nécessaire mobilisation des acteurs locaux

La prise en compte des enjeux sur ces espèces par les structures de gestion locale de l'eau (syndicats de bassin versant, gestionnaires de lagunes) est essentielle à la réussite de la reconquête de ces espèces emblématiques. Ces structures contribuent aux objectifs du PLAGEPOMI dans le cadre des schémas et plans de gestion qu'elles élaborent : SAGE, contrats de rivière, contrats de baie ou plans de gestion des lagunes.

Le tableau 9 présente les SAGE concernés par ces enjeux.

Le COGEPOMI a en charge de veiller à ce que les enjeux poissons migrateurs et les recommandations du PLAGEPOMI soient bien pris en compte dans les SAGE. En lien avec le Comité d'agrément du comité de bassin, le COGEPOMI veille à ce que cet enjeu soit également intégré aux contrats de milieu.

Une attention particulière doit être portée au cours de la période 2016-2021 sur les échanges et les connexions entre la mer et les lagunes afin que les enjeux liés aux besoins des poissons migrateurs, en particulier l'anguille, soient pris en compte dans les plans de gestion des lagunes ainsi que les contrats de lagunes, d'étangs et de baies.

Les ouvrages servant à la gestion des lagunes et des canaux en général sur des graus ou perthuis sont souvent gérés et actionnés pour répondre à d'autres usages que la préservation de ces espèces : chasse, salure du plan d'eau, loisir... Cette concertation pourra ainsi identifier des mesures de gestion dans le fonctionnement de ces ouvrages ou des besoins de travaux.

Des actions partenariales pourront être engagées avec les pêcheurs pour en premier lieu recenser les dispositifs de pêche existants sur le chemin de la migration (période, type, lieu, maillage) et si nécessaire mettre en place des techniques alternatives.

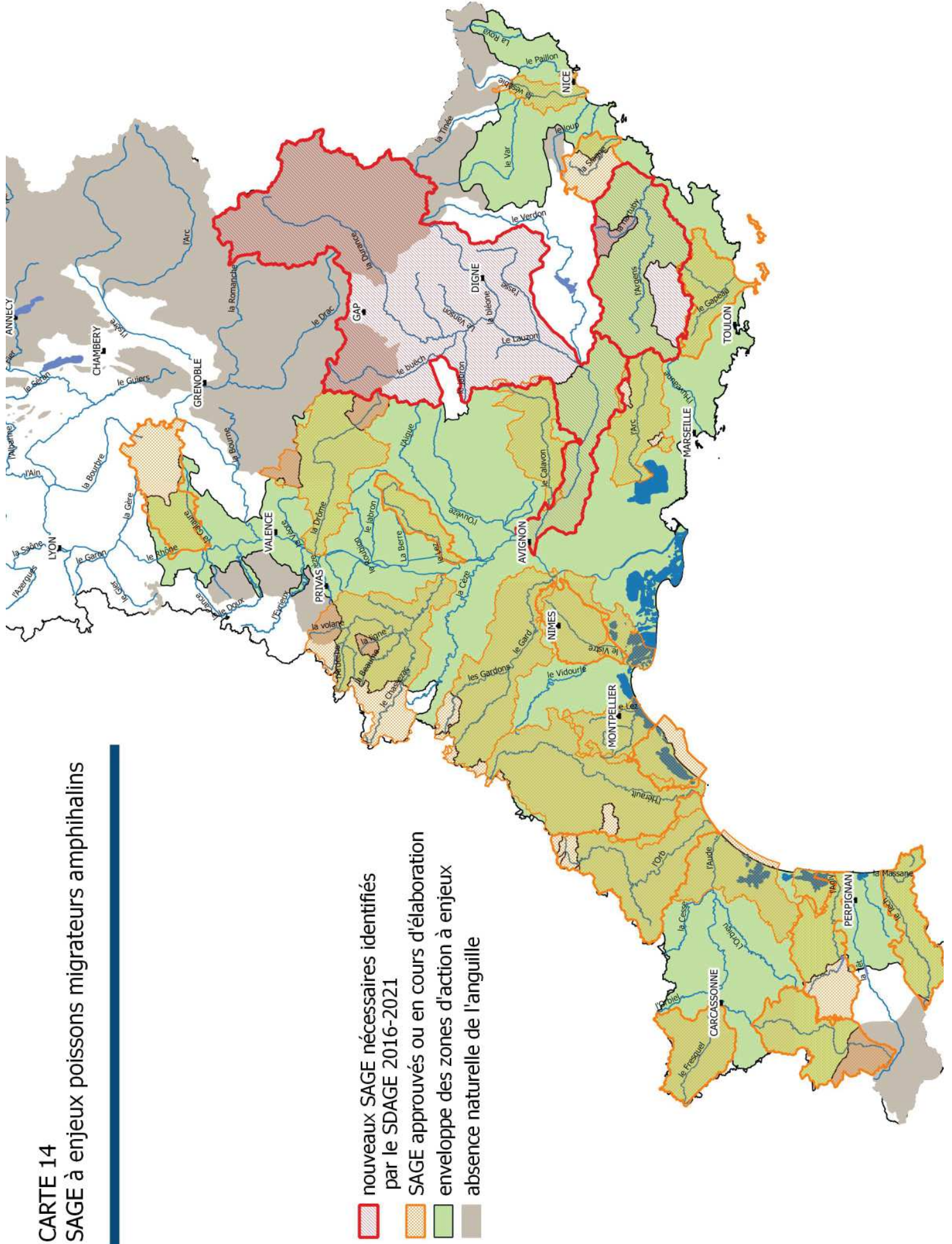
Des retours d'expérience tant pour les modalités d'exercice de la pêche que de gestion des ouvrages méritent d'être partagés par les acteurs dans le cadre d'une concertation locale renforcée et si possible innovante.

Au fur et à mesure que les plans de gestion de lagunes seront mis en œuvre par les structures locales de gestion, les enjeux liés aux besoins des poissons migrateurs en particulier l'anguille devront être pris en compte.

Situation géographique	Nom du SAGE à enjeux migrateurs	Stade d'avancement
Auvergne-Rhône-Alpes	Bièvre - Liers – Valloire	Élaboration
	Drôme	Mis en œuvre
	Ardèche	Mis en œuvre
PACA	Durance	à créer
	Calavon-Coulon	Mis en œuvre
	Arc provençal	Mis en œuvre
	Argens	à créer
	Gapeau	Élaboration
	Nappe et Basse vallée du Var	Première révision
	Siagne	Élaboration
Occitanie	Gardons	Première révision
	Petite Camargue Gardoise	Première révision
	Hérault	Mis en œuvre
	Lez, Mosson, Etangs Palavasiens	Mis en œuvre
	Orb-Libron	Élaboration
	Fresquel	Élaboration
	Haute Vallée de l'Aude	Élaboration
	Basse vallée de l'Aude	Première révision
	Étang de Salses-Leucate	Mis en œuvre
	Thau	Élaboration
	Vistre - Nappes Vistrenque et Costières	Élaboration
	Agly	Élaboration
	Tech-Albères	Élaboration

Tableau 9 : SAGE à enjeux migrateurs amphihalins

CARTE 14 SAGE à enjeux poissons migrateurs amphihalins



3 Valoriser les actions conduites

Pour faciliter la mise en œuvre du PLAGEPOMI, il importe aussi d'assurer le transfert des acquis et de valoriser les expériences.

Les partenaires du PLAGEPOMI doivent veiller à ce que l'ensemble des informations, ressources documentaires et éléments de référence (données, méthodes...) au regard des enjeux du PLAGEPOMI soit mis à disposition et serve de support à des actions d'information, de formation et d'échanges afin de favoriser le partage d'expériences, les réussites, mais aussi les freins et les échecs à éviter.

La valorisation des actions de gestion et la diffusion des retours d'expérience pourront s'appuyer sur :

- le site des données sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>
- le site de l'Association Migrateurs-Rhône-Méditerranée <http://www.migrateursrhonemediterranee.org>
- le site du Pôle-relais lagunes méditerranéennes <http://pole-lagunes.org>

En complément, les structures de gestion en tant que pilotes pour la prise en compte des enjeux du PLAGEPOMI dans les SAGE et les contrats de milieux. Ces structures sont invitées à communiquer sur les actions menées sur ces espèces auprès des différents publics dont les scolaires et les faire connaître à la DREAL de bassin qui en informera le COGEPOMI.

Une action pour faire reconnaître la pêcherie d'anguille du Languedoc-Roussillon et la valoriser

Le CRPMEM Languedoc-Roussillon coordonne et anime des journées de valorisation des produits de la pêche à l'anguille. L'objectif est de créer les conditions favorables pour améliorer la commercialisation, en partenariat avec le CEPRALMAR. Ces opérations reçoivent un accompagnement financier de la Région Occitanie.

Il s'agit d'obtenir une labellisation « durable » sur la pêcherie en cours d'audit par un organisme certificateur et d'identifier et développer des nouveaux circuits de distribution régionaux (commercialisation collective, valorisation via les restaurateurs, sensibilisation des consommateurs).

Les 4 journées en 2015 ont permis une large diffusion d'informations sur cette espèce auprès de près de 350 personnes. Un « jeu de plateau » (type jeux de l'oie) a permis de sensibiliser plus finement et de manière ludique le public rencontré lors d'événements.